

**Commune de CARNAC – MORBIHAN**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Affiché le 06/12/2022 aff n°647

ID : 056-215600347-20221202-DCM\_2022\_145-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 2 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 25 novembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

**Etaient présents :** M. Olivier LEPICK, M. Pascal LE JEAN, M. Loïc HOUDOY, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDE, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, Mme Nadine ROUÉ, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, M. Benjamin LE ROUX, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Pierre-Léon LUNEAU, Mme Marie-Pierre GASSER.

**Absents excusés :** Mme Sylvie ROBINO qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à M. Christophe RICHARD, M. Olivier BUQUEN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Juliette CORDES qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, Mme Katia SCULO, Mme Morgane PETIT qui a donné pouvoir à Mme Nadine ROUÉ, M. Tom LABORDE qui a donné pouvoir à Mme Jeannine LE GOLVAN.

**Secrétaire de séance :** M. Benjamin LE ROUX

Nombre de membres en exercice :	27	Quorum requis :	14
Nombre de votants (présents + procurations) :	26	Abstentions :	0
Vote(s) contre :	0	Vote(s) pour :	26

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-145**

**Objet : Participation 2023 aux activités pédagogiques scolaires à vocation citoyenne des collèges de Carnac**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune souhaite contribuer à former les citoyens de demain, via des projets pédagogiques à vocation citoyenne à destination des collégiens scolarisés au collège public Les Korrigans et au collège privé Saint-Michel de Carnac,

Considérant que, par principe d'équité, il est nécessaire que le montant alloué à ces activités pédagogiques scolaires soit équivalent pour les deux collèges Carnacois,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances et Développement Économique réunie le 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Enfance Jeunesse Scolaire et Sport réunie le 25 novembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer, au maximum :
  - 2 000 € au collège public "Les Korrigans" de Carnac ou à son association sportive "Les Korrigans",
  - 2 000 € à l'OGEC du collège privé Saint-Michel de Carnac,afin de permettre à ces établissements de proposer des activités pédagogiques à vocation citoyenne durant l'année 2023. Il est précisé que cette participation financière peut inclure tous les frais inhérents à ces activités pédagogiques : frais de transport, d'hébergement, de spectacles, d'interventions pédagogiques, de visites diverses, etc...
- D'autoriser le Maire à verser cette subvention soit aux collèges précités soit aux associations sportives liées à ces collèges, sur présentation des justificatifs de dépenses, soit directement aux fournisseurs ou prestataires des services concernés sur présentation des factures,
- De préciser qu'il s'agit de crédits annuels qui s'annuleront s'ils n'ont pas été utilisés le 31 décembre 2023,
- De dire que la dépense sera imputée au compte 65748 fonction 22 du budget communal.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

**Olivier LEPICK**